

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 6 juillet 2026, à 20 h**, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un garage détaché existant jusqu'à une superficie de 111,42 mètres carrés sur un terrain ayant une superficie de 1 943 mètres carrés contrairement au Règlement de zonage numéro 420-2026 de la Ville de Saint-Pascal qui autorise un garage détaché d'une superficie maximale de 100 mètres carrés sur un terrain ayant une superficie se situant entre 1 500 et 2 000 mètres carrés et de 125 mètres carrés maximum sur un terrain de plus de 2 000 mètres carrés mais sans jamais dépasser la superficie du bâtiment principal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 212, route 230 Ouest

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 27^e jour de mai 2026.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 1^{er} juin 2026 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 1^{er} juin 2026.

Signé à Saint-Pascal, ce 1^{er} jour de juin 2026.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

